

d'articles relatifs aux relations et immunités consulaires avant de connaître les observations des gouvernements qui en ont été saisis, et qui devront éventuellement les communiquer à la Commission; que dis-je, avant que la Commission elle-même n'ait retouché son texte à la lumière de ces observations. A ce propos, je me rallie à la proposition du distingué délégué de l'Irlande qui voudrait encourager les Etats-membres à différer leurs commentaires sur le projet jusqu'à ce qu'on ait pris connaissance des résultats de la Conférence de Vienne. Si l'on considère la similitude des deux sujets, les gouvernements pourraient sans doute profiter de l'élaboration des accords à conclure sur les relations et immunités diplomatiques.

Je dois pourtant d'ores et déjà, et - je le répète - sans pour cela chercher à provoquer une étude substantielle du projet en question, faire remarquer que, tel que rédigé actuellement, il serait difficilement acceptable à mon gouvernement si l'on ne l'étayait de la clause dite fédérale ou autre réserve telle que l'on en trouve dans plusieurs conventions internationales, reconnaissant certaines limites aux obligations souscrites, dans ces cas, par les pays à constitution fédérative.

Au chapitre III - rien de particulier à observer: il est éminemment logique de renvoyer les articles sur la diplomatie ad hoc à la Conférence de Vienne.

Finalement, le chapitre IV. Le programme de la Commission, pour ses sessions à venir, ne semble pas sujet à critique; mais je tiens à indiquer que la Délégation du Canada se réjouit de ce que la Commission sera représentée par un observateur à la 4^{ème} session du Comité juridique consultatif africano-asiatique à Tokyo en mars prochain.

Monsieur le Président, comme vous le voyez, ce que j'ai voulu aujourd'hui, somme toute, c'est de souligner l'avantage que nous trouverons à nous dédier à la tâche qui est devant nous avec méthode et objectivité. En d'autres mots, soyons d'affaire. Mettons-nous à l'oeuvre carrement, sans plus de futilités récriminations. Vous avez proposé un programme tout-à-fait pratique qui nous permettra, j'espère, de conclure, sans perte de temps, d'ici quelques jours, l'examen du Rapport présentement à l'étude, pour pouvoir passer à la question de l'annuaire juridique. Sur celle-ci ma délégation aura probablement des suggestions concrètes à faire, dont je parlerai en temps et lieu.

Je vous remercie.